

notre inquiétude. Il a eu la bonté de m'adresser, le 25 mars 1966, la lettre que voici:

Lorsque les prévisions budgétaires de mon ministère pour l'année 1965-1966 étaient à l'étude à la Chambre, le 3 mars dernier, vous avez demandé à mes collègues, le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales et le ministre d'État, si l'un ou l'autre avait l'intention de faire une déclaration d'ouverture au sujet du travail du ministère «et particulièrement à l'égard des politiques dont le gouvernement s'inspirera en établissant le nouveau ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources?»

Il poursuit:

Mes collègues et moi-même tenons des discussions régulières sur le concept du nouveau ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et des hauts-fonctionnaires de mon actuel ministère y participent aussi avec intérêt. La loi d'autorisation est en voie de rédaction et nous espérons, dans un proche avenir, pouvoir présenter nos mesures au Parlement.

Dans ma lettre du 5 avril, j'ai répondu:

Je vous remercie beaucoup de votre lettre du 25 mai...

...etc. Puis j'ai dit:

Je vous suis reconnaissant de ces renseignements. Puis-je me permettre de répéter qu'en instituant le ministère, il serait regrettable de ne pas confier au nouveau ministère la responsabilité du développement des ressources et de la coordination des politiques destinées à mettre en valeur les ressources dans une région de la plus haute importance pour le Canada et qui relève de la compétence du gouvernement fédéral. Je veux parler des Territoires du Nord-Ouest. Le contraire, me semble-t-il, créerait une lacune flagrante et déplorable dans une mesure qui, j'en suis certain, pourrait autrement recevoir l'appui général comme une initiative admirable et progressiste destinée à coordonner les politiques dans ces domaines.

Comme je le dis, j'aurais dû ajouter à cette observation ou réserve de nature générale l'expression d'inquiétude pour ce qui a trait à...

L'hon. M. Laing: Monsieur le président, le député me permettra-t-il de lui poser une question?

L'hon. M. Fulton: Certes.

L'hon. M. Laing: Puis-je demander quelle correspondance le député citait?

L'hon. M. Fulton: Je citais un passage d'une lettre qui m'a été adressée par le ministre des Mines et des Relevés techniques. Je crois avoir établi l'identité de cette correspondance, sinon je le regrette. J'ai aussi cité la réponse que je lui ai adressée en sa qualité de ministre.

L'hon. M. Laing: Quelle en est la date?

L'hon. M. Fulton: Je pense avoir donné la date. La lettre qu'il m'a envoyée est datée du 25 mars de cette année et ma réponse du 5 avril.

[L'hon. M. Fulton.]

Comme je le dis, monsieur le président, j'aurais dû ajouter à cette expression d'inquiétude, le fait que son ministère n'avait pas la juridiction sur les eaux territoriales et sur le plateau continental, car ces eaux relèvent de la compétence du Parlement canadien. Notre préoccupation à cet égard a été, comme je le dis, accentuée par des allusions au sujet faites par le premier ministre dans son discours du 24 mai lors de la deuxième lecture du bill. Je mentionne particulièrement le dernier paragraphe de la première colonne de la page 5431, que voici:

Nous prévoyons tous que nous aurons plus d'une province dans le Nord de notre pays un jour. Cependant, la croissance substantielle de la population et des ressources devra précéder la création de ces provinces. Il sera du devoir du ministre du Nord canadien d'encourager le développement des ressources. En un sens, le ministre agira, comme à certains autres égards, à titre d'administrateur des provinces qui seront créées.

Nous se suscitons pas querelle à cette déclaration même et nous n'y voyons pas d'objection. Mais il importe dans le présent contexte de comprendre que le rôle assigné au ministre du Nord canadien est celui d'un administrateur des gouvernements provinciaux qui seront créés et qu'il y a, par conséquent, indice que de très graves et très concrètes limites lui seront imposées dans ce domaine. Le premier ministre a poursuivi:

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, d'autre part, exercera des fonctions qui seront, si j'ose dire, de caractère essentiellement national. J'entends par là que ses attributions ne se rapporteront à aucune province en particulier, mais plutôt à des domaines relevant de la compétence fédérale et à des aspects de la politique qui touchent l'ensemble du pays.

Je répète qu'on ne peut avoir d'objection à cette déclaration prise isolément et nous n'avons rien à redire contre elle. L'aspect qui nous offusque, c'est que malheureusement il se trouve un vaste secteur des programmes des ressources et de la responsabilité de prévoir ceux-ci qui revêt un caractère national et que l'on n'a pas confié au nouveau ministre et au nouveau ministère, mais qui a fait plutôt l'objet d'un partage entre le ministre du Nord canadien et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Cela ne peut créer que de la confusion et, étant donné l'importance de la réserve, il en résulte une grande et lamentable lacune dans la proposition visant à établir un nouveau programme national et à réaliser à l'échelon national des progrès avec des programmes et des concepts de développement et de ressources, particulièrement en ce qui a trait à l'utilisation des ressources hydrauliques.

Je m'aperçois, monsieur le président, qu'il est dix heures. Comme je me propose à ce stade-ci d'entrer dans le détail de nos objec-